

Comme vous le savez, la cour d'appel de Rennes a confirmé la décision du tribunal de Brest et nous respectons bien entendu ce jugement.

L'UNSA et deux autres syndicats (CGT et SNB) qui ont porté ce dossier sont fiers de l'avoir fait, par respect et pour l'intérêt des salariés. En effet, il était inconcevable de partir battu d'avance et de capituler sans livrer bataille, sachant que l'accord MPA avait été signé par les représentants de la direction et des organisations syndicales de l'époque.

Ils n'avaient sans doute pas conscience de la maladresse dans la rédaction du texte.

Il n'empêche que ce système a fonctionné pendant de longues années, avec à l'esprit de protéger l'ENSEMBLE des salariés des effets de l'inflation, sans pour autant empêcher les revalorisations individuelles.

Force est de constater que l'esprit mutualiste qui a animé cet article de notre convention collective a volé en éclat alors même que le TGI de Brest invitait à trouver un nouvel index - qui a d'ailleurs été proposé par les organisations syndicales concernées par l'appel - mais sans aucune volonté de la part de la Direction de le prendre en compte afin de régler à l'amiable le problème.

Nous sommes cependant curieux de voir, quand le rapport annuel 2014 sortira dans les semaines à venir, si la rémunération de la Direction Générale est aussi exemplaire.

## **A l'UNSA, notre ADN : vous défendre au quotidien !**

---

BULLETIN D'ADHESION à retourner suivant votre Établissement à :

Sébastien CHERMAT CCM Chatelaudren (0815) Christian LASTENNET (DD29)  
Yves MORIN CCM Dol de Bretagne (0139) Michel ROUILLARD Pôle Expertise Auray (0909)  
Jean-François GOURVENEK (Siège, CMMC, CMSO) Siège (Dpt Communication)

Je soussigné \_\_\_\_\_  Employé  Cadre  
Affectation \_\_\_\_\_ Métier : \_\_\_\_\_  
Adresse mail Prof \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
Adresses mail Perso \_\_\_\_\_ Téléphone Portable \_\_\_\_\_

déclare adhérer au syndicat UNSA Crédit Mutuel Arkéa.

La cotisation est de **31 € par trimestre** déductibles des impôts, réduite de moitié la première année, - sur option : plafonnement à 0.5 % pour un salaire net à déclarer inférieur à 24.800 € - prélèvements automatiques trimestriels, fin des mois de : mars, juin, septembre, décembre. Joignez un RIB impérativement, le mandat SEPA vous sera adressé à réception de votre adhésion.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature :